

République Française

Département du Bas-Rhin



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 1^{er} juin 2023**

Nombre de conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 27 Conseillers présents : 21 (4 procurations)

L'an 2023, le 1^{er} juin à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Benfeld s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jacky WOLFARTH, Maire, en session ordinaire. M. Martin GUNDELACH a été désigné secrétaire de la séance.

Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par voie électronique aux Conseillers municipaux le 26 mai 2023.

Membres présents :

M. Jacky WOLFARTH	M. François LARDINAIS	M. Antony REIFF
Mme Stéphanie GUIMIER	Mme Sonia JEHL	Mme Gaëtane CHAUVIN
M. Claude WEIL	M. Christian SITTLER	M. Martin GUNDELACH
Mme Nathalie GARBACIAK	M. Eric HELBLING	M. Philippe WETZEL
M. Jean Jacques KNOPF	Mme Séverine RAMSEYER	Mme Chantal WINTZ
Mme Florence SCHWARTZ	M. Frédéric BARTHE	M. Richard BAUMERT
M. Bruno LEFEBVRE	Mme Elsa ESTREICHER	Mme Caroline RUDOLF

Membres absents excusés : Mme Véronique BRUDER (procuration à M. Jacky WOLFARTH), M. Eric LACHMANN (procuration à Mme Nathalie GARBACIAK), Mme Julie ROJDA (procuration à M. Claude WEIL), Mme Ellia FONTAINE, Mme Elodie PAULUS (procuration à Mme Stéphanie GUIMIER), et M. Vincent KALT.

Assistaient en outre : MM. Vincent SCHULTZ, Directeur Général des Services et Samuel KLEIS, Responsable des services techniques.

DCM53/06/2023 Ecole de Musique, Danse et Théâtre : fixation des tarifs pour la prochaine année scolaire

Mme GUIMIER Stéphanie, Adjointe au Maire informe que, suite à l'examen par la commission culture des modalités de tarification, il est proposé de les faire évoluer en tenant compte des éléments suivants :

- 63 % des élèves ne sont pas de BENFELD,
- les frais d'écolage représentent 45 % du financement de l'Ecole de Musique, le budget de la Ville prend en charge 55 % (55 000 €),
- préserver la situation financière actuelle de l'Ecole de Musique,
- instaurer une distinction dans les tarifs entre les élèves de BENFELD et ceux hors BENFELD comme cela se pratique dans les autres écoles de musique,

- appliquer une augmentation de 3,5 % des taux horaires des professeurs pour intégrer la hausse de rémunération de 2022 dans la fonction publique,
- indexer la rémunération des professeurs sur l'indice de la fonction publique afin d'instaurer une évolution automatique des rémunérations.

Les tarifs applicables pour la saison 2023/2024 :

Rémunération des professeurs de musique (+3,5 % puis indexation sur l'indice fonction publique) :

- taux horaire : 26,90 € pour les professeurs diplômés d'Etat,
- taux horaire : 18,20 € pour les autres, majoré comme suit, selon l'ancienneté et la qualification des professeurs :

années de présence	avec agrément	sans agrément
de 0 à 5 ans	0,31 €	0,16 €
de 5 à 10 ans	0,62 €	0,31 €
de 10 à 15 ans	0,93 €	0,47 €
+ de 15 ans	1,45 €	0,72 €

- indemnité kilométrique : 0,32 € (indexé sur le taux des IK de la fonction publique)

Frais d'écologie trimestriels pour l'école de musique :

- ensemble instrumental/vocal seul : 40 € Benfeld / 40 € hors Benfeld
- initiation musicale : 70 € Benfeld / 95 € hors Benfeld
- solfège, formation musicale : 70 € Benfeld / 95 € hors Benfeld
- instrument à vent, batterie : 115 € Benfeld / 150 € hors Benfeld
- piano, violon, guitare, orgue : 115 € Benfeld / 150 € hors Benfeld
- tarif adulte ou instrument seul : 115 € Benfeld / 150 € hors Benfeld

Une réduction de 20 € pour le 2^{ème} membre d'une même famille et de 30 € pour le 3^{ème} est appliquée.

Rémunération des professeurs de danse diplômés d'Etat (+3,5 % puis indexation sur l'indice fonction publique) :

- taux horaire : 26,90 €
- indemnité kilométrique : 0,32 € (indexé sur le taux des IK de la fonction publique)

Frais d'écologie trimestriels pour l'école de danse :

- Frais d'écologie (1 séance) : 75 € Benfeld / 100 € hors Benfeld
- Frais d'écologie (2 séances) : 100 € Benfeld / 130 € hors Benfeld
- Réduction de 20 € pour le 2^{ème} enfant d'une même famille et de 30 € pour le 3^{ème}.

Une réduction de 20 € pour le 2^{ème} membre d'une même famille et de 30 € pour le 3^{ème} est appliquée.

Rémunération des professeurs de théâtre (+3,5 % puis indexation sur l'indice fonction publique) :

- taux horaire : 26,90 €
- indemnité kilométrique 0,32 € (indexé sur le taux des IK de la fonction publique)

Frais d'écologie trimestriels théâtre :

- Cours adultes : 85 € Benfeld / 100 € hors Benfeld
- Cours étudiants : 75 € Benfeld / 85 € hors Benfeld

Une réduction de 20 € pour le 2^{ème} membre d'une même famille et de 30 € pour le 3^{ème} est appliquée.

En outre, il est proposé de prévoir une réduction de 50 % des frais d'écologie en cas de cours en distanciel dans le cas où des mesures sanitaires imposent que les cours ne puissent pas avoir lieu en présentiel.

M. Martin GUNDELACH est intervenu pour souligner la qualité de la musique de l'Harmonie d'Ettenheim qui a tenu un concert à Benfeld le 6 mai dernier, en comparaison avec celle de Benfeld.

Il a également indiqué qu'il aurait préféré consacrer à l'école musique, et au monde associatif en général, les crédits budgétaires prévus pour la reconstruction des terrains de pétanque et d'un local pour l'association La boule au but (154 000 €).

M. Richard BAUMERT abonde dans le sens d'un soutien plus conséquent à l'école de musique.

M. le Maire et Mme Stéphanie GUIMIER, Adjointe, répondent qu'on ne peut pas comparer les deux formations musicales étant donné que leur mode de fonctionnement et de financement étaient différents.

Ils rappellent que la Ville contribue, chaque année à hauteur, de 55 000 € pour financer l'école de musique, soit plus de la moitié des dépenses annuelles. Il est donc indéniable que le soutien à ces activités culturelles est conséquent.

S'agissant des dépenses consacrées à la pétanque, M. le Maire rappelle que celles-ci ont été décidées du fait du projet communal de nouveau complexe culturel polyvalent sur l'emprise des terrains de pétanque. Il était ainsi justifié que la Ville investisse pour le maintien de la pétanque.

Entendu l'exposé de Mme Stéphanie GUIMIER, Adjointe au Maire,

le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

- approuve les taux horaires de rémunération des professeurs, ainsi que les frais de déplacement et les tarifs pour les frais d'écologie tels que susmentionnés pour l'année scolaire 2023/2024 (en cas d'absence de nouvelle délibération, celle-ci s'applique également pour les années suivantes),
- prévoit une réduction de 50 % des frais d'écologie en cas de cours en distanciel (instauration à l'initiative de la Ville).

Adopté par 23 voix pour, 1 voix contre (M. Richard BAUMERT),

(2 abstentions, MM. Martin GUNDELACH et Anthony REIFF).

Le Secrétaire de séance,
Martin GUNDELACH.



POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Jacky WOLFARTH.

